La destruction d'un nid par la lutte collective dans le Calvados

FREDON NORMANDIE

Je trouve un **nid secondaire** de frelon à pattes jaunes chez moi ...

Je sais où se trouve le potentiel danger et je fais attention en attendant que l'entreprise intervienne

Je contacte ma mairie pour déclarer mon nid

Une entreprise me contacte pour prendre rendez vous pour détruire le nid (sous 3 jours maximum)

L'entreprise intervient pour détruire le nid. (traitement par poudrage à l'intérieur du nid).
Je ne règle pas le prestataire.

Je signe le bon d'intervention confirmant que l'entreprise est intervenue

Calvados LE DÉPARTEMENT

La destruction est prise en charge financièrement par le département du Calvados et de ma commune

Ma commune peut me demander une participation à cette destruction